



Motion des élus

Les élus rappellent à la direction que les informations économiques et financières relèvent des compétences du CSE.

A ce titre, cette information est due à la fois aux élus de l'instance et aux représentants de proximité chargés d'une délégation du CSE pour les informations qui relèvent de leur périmètre géographique.

La rétention exercée actuellement par la direction du Réseau est une entrave aux prérogatives du CSE.

Actuellement, un plan de retour à l'équilibre budgétaire est en cours dans plusieurs directions régionales. Les élus exigent d'en être informés de manière loyale et transparente, au local comme au national.

Ils demandent en urgence la réunion de la commission économique-structure du CSE afin d'avoir un bilan complet de la situation par antenne.

**Adopté à l'unanimité des 25 votants
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

Paris, le 18 avril 2024